

En 1971 a été établi également, au sein de la Commission de la Fonction publique, l'Office de la promotion de la femme dont la mission est de promouvoir et d'assurer l'égalité des femmes dans la Fonction publique fédérale en ce qui a trait au recrutement, à la formation et à l'avancement. Des postes de coordonnateurs ou de conseillers spéciaux à la promotion de la femme ont par ailleurs été créés dans divers ministères fédéraux.

En mai 1973, le Gouvernement fédéral a nommé un Conseil consultatif de la situation de la femme, comptable au ministre désigné et chargé d'aviser et le public et le gouvernement au sujet de diverses questions relatives à la condition de la femme au Canada. La même année, deux provinces, le Québec et l'Ontario, ont institué un Conseil consultatif dont les fonctions, analogues à celles du Conseil fédéral, visent l'amélioration de la situation de la femme dans leur province respective. L'année suivante, un Conseil consultatif de la femme a été créé en Saskatchewan et, en Ontario, le gouvernement provincial a établi un Bureau chargé de promouvoir la situation des femmes fonctionnaires provinciales.

Outre ces organismes spécifiquement chargés d'améliorer la situation de la femme aux niveaux fédéral et provincial, il existe dans un bon nombre de provinces une Commission des droits de l'homme dont les fonctions comprennent la promotion du principe de l'égalité des chances pour tous, y compris les femmes qui représentent la moitié de la population.

DOCS
CA1 EA9 R99 FRE
avril 1975
La femme au Canada
54015765 .B435901x

RP/A

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063572 3